



RGT FESTIVAL
THE BIGGEST RUEDA FESTIVAL IN FRANCE
TOULOUSE - FRANCE

RÈGLEMENT DU CONCOURS "RUEDA GLOBETROTTERS"

ARTICLE 1 – ASSOCIATION ORGANISATRICE

L' Association TISSMÉ SALSA , ayant son siège social 25 ter chemin Michet, 31270 Cugnaux, déclarée à la préfecture de la Haute-Garonne le 15 novembre 2013, (ci-après "L'association Organisatrice") organise un Concours de Rueda de Casino (ci-après "le Concours"), le **samedi 12 octobre 2026** au studio le SING SING situé au 90 Chemin de la Flambère, 31300 Toulouse.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute personne majeure, sans distinction de résidence, titulaire d'un full pass ou pass soirée.

Le nombre de groupes participants est limité à **10 troupes**.

Pour participer, chaque personne devra faire partie d'une équipe de 4 personnes au minimum et de 16 personnes au maximum. Chaque équipe devra déclarer et confirmer sa participation à l'Association Organisatrice au plus tard le 31 juillet 2026 avant 12h par courriel à l'adresse contact@tissmesalsa.com.

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les bénévoles de l'Association Organisatrice et/ou les membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement dans l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en oeuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du Concours et /ou des membres de leur famille en ligne directe.

Les participants doivent:

- Désigner une Madre
- Choisir un nom à leur groupe.
- Fournir une photo du groupe, afin d'être annoncés par L'association Organisatrice.
- Fournir la musique de leur chorégraphie via courriel (WeTransfer) au plus tard le 1 Octobre 2026.



ARTICLE 3 – PRINCIPES ET MODALITÉS DU CONCOURS

Si le nombre de participants est inférieur ou égal à 6, toutes les équipes seront désignées par le jury pour s'affronter au cours de la finale.

Si le nombre de participants est supérieur à 6, seules les 4 meilleures équipes pourront s'affronter au cours de la finale.

Tour préliminaire

Chaque équipe devra :

- danser sur la musique de son choix
- la musique doit être entre 2min30 et 3m30
- composée au minimum de 70% de salsa/timba

Finale

Chaque équipe devra danser sur une musique imposée par le jury, d'une durée **maximum de 3 minutes**. Il s'agira d'une musique de type salsa/timba.

Note : le chronomètre démarre lorsque la troupe **commence** à danser.

Lors de cette phase:

- l'équipe ne devra pas présenter une chorégraphie, mais proposer une rueda de casino "spontanée".
- Des jeux complexes peuvent cependant être annoncés par la Madre, sans entraîner une pénalité de la part du jury.
- La composition des couples sera définie par l'organisateur avant chaque passage

A l'issue de la finale, les vainqueurs seront désignés par le jury, en fonction de critères décrits dans l'article 6 "Notation"

Prix du Public:

Le public aura la possibilité de décerner un prix à l'équipe de son choix, parmi l'ensemble des participants. Ce choix se fera à l'applaudimètre.

Toute participation par vidéo est exclue, la présence physique des participantes est déterminante de la participation au Concours. L'utilisation d'accessoires est exclue. Pour des raisons techniques, il est demandé à chaque équipe de se munir de la musique choisie sur deux supports différents.



ARTICLE 4 – DOTATIONS

L'équipe qui remportera le Concours se verra décerner:

- un trophée
- des fulls pass pour la prochaine édition du Festival Rueda Globetrotters
- un cash prize de 1000€

L'équipe qui arrivera en seconde position du Concours se verra décerner:

- un trophée

L'équipe qui arrivera en troisième position du Concours se verra décerner:

- un trophée

L'équipe qui remportera le vote du Public se verra décerner:

- un trophée

Le prix ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

L'Association Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, le prix proposé, un prix d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le prix est nominatif, il ne pourra donc pas être attribué à d'autres personnes que l'équipe désignée dans les conditions de l'article 6. Le prix sera remis à l'issue du Concours.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DU GAGNANT - ELECTION

L'élection sera effectuée par l'Association Organisatrice et plus particulièrement par un jury composé des intervenants du festival Rueda Globe Trotters 2026.

L'équipe qui aura comptabilisé le plus de points à l'issue des deux phases sera désignée vainqueur du concours de rueda de casino.



ARTICLE 6 – NOTATION

Chaque phase de la compétition est associée un barème, afin d'adapter l'évaluation aux deux exercices qui sont différents.

Tour préliminaire

CRITERES	POINTS	RATIO	CARACTERISTISQUES
TECHNIQUE DE DANSE	10	20%	Tenue, aplomb, complicité entre les danseurs Qualité de l'exécution des mouvements Complexité des figures
CHOREGRAPHIE	20	40%	Originalité et cohérence de la chorégraphie Difficulté de la chorégraphie Changements de structures
MUSICALITE	15	30%	Choix de la musique Interprétation des différents éléments de la musique (instruments, paroles), par différents éléments de danse. Adéquation entre la danse et l'énergie de la musique. Respect du timing de la danse choisie sur toute la chorégraphie
PRESENCE SCENIQUE	5	10%	Esthétique, coiffure, costume, maquillage Gestion de l'espace Charisme et capacité de partager le plaisir de la danse avec le public
TOTAL	50		



Finale - Improvisation

CRITERES	POINTS	RATIO	CARACTERISTISQUES
MADRE CANTANTE	10	20%	Capacité à annoncer des variations de manière fluide Capacité à animer le groupe.
EXECUTION	30	60%	Originalité et cohérence de la performance Complexité des figures, jeux de rueda ou changements de structures
MUSICALITE	10	20%	Adéquation entre la danse et l'énergie de la musique. Respect du timing de la musique
TOTAL	50		

Pour rappel, tout élément chorégraphié sera pénalisé à hauteur de **5 points**.

PENALITES	Points par erreur
Glissade ou chute	-2
Erreurs de chorégraphies	-2
Non respect des durées min/max autorisées	-2
Pertes de tempo / Hors Tempo non maîtrisé Contre temps non maîtrisé	-5
Moins de 80% de rueda de Casino dans la chorégraphie	-5
Éléments chorégraphiés dans la rueda d'improvisation	-5

ARTICLE 7 – ANNONCE DES RÉSULTATS – REMISE DES DOTATIONS

Le nom de l'équipe gagnante sera annoncé le samedi 10 Octobre 2026 à l'issue du Concours et après délibération du jury.



RGT FESTIVAL
THE BIGGEST RUEDA FESTIVAL IN FRANCE
TOULOUSE · FRANCE

ARTICLE 8 – LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'Association Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Concours, l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé pour une cause échappant à la volonté de l'Association Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au Concours, les participants devront fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, Email...). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique conservé par l'Association Organisatrice. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination de l'équipe gagnante et à l'attribution du prix.

Ces données seront conservées par l'Association Organisatrice jusqu' à la fin du festival Rueda Globe Trotters 2026. Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 juillet 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition aux données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : contact@tissmesalsa.com

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce Concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.